

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 25 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 25 octobre, à 21h00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean BOISSIERES, Maire.

Date de la convocation : 17 octobre 2016

Etaient présents : **Mmes BARRERE. BESSON. DEBIEU-FAYOLLE ROUX MM. BOISSIERES. FEVRIER-MUZARD. FOURCADE. MALRIEU SILLIEN.**

Avaient donné procuration : **Mme CHARLET à M. MALRIEU, Mme FOUQUET à Mme BARRERE et M. PERES à M. SILLIEN**

Etaient excusés : **Brigitte REVERCHON PFISTER, Adrien OLMOS**

Etait absente : **Virginie SABALZA**

A été nommée secrétaire de séance : **Anne BARRERE.**

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande le rajout de 3 délibérations à l'ordre du jour

- L'autorisation permanente de désherbage pour la médiathèque,
- La rénovation de l'éclairage public de la rue du Clos
- La rétrocession des espaces verts de l'opération Le domaine des hauts de St Paul

Le Conseil accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose ensuite que le procès-verbal du 27 septembre 2016 soit approuvé par le Conseil municipal.

Après discussion, les membres du Conseil municipal décident d'adopter le procès-verbal du 27 septembre 2016 à l'unanimité.

1. Modification Statuts Communauté de Communes Save et Garonne (CCSG)

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de divers changements, la Préfecture a demandé à la CCSG de procéder au toilettage de ses statuts avec essentiellement une nouvelle ventilation des compétences.
- Compétences obligatoires
 - o Aménagement de l'espace (ZAC, aménagement rural, SCOT)
 - o Développement économique (activité économique, commerces, tourisme)
 - o Nouveauté obligatoire au 1/01/2017 : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - o Collecte et traitement des déchets
- Compétences optionnelles
 - o Protection de l'environnement
 - o Logement et cadre de vie
 - o Voiries
 - o Equipements culturels et sportifs et équipements pré élémentaires
- Compétences supplémentaires
 - o Développement du milieu associatif
 - o Petite enfance
 - o Infrastructures de communication électroniques (SDAN)
 - o Equipements touristiques (base de Bouconne, aires camping car, chemins de randonnées, mise en valeur du patrimoine local)
 - o P.A.V.E. plan d'accès voirie et espace public

- Emploi avec soutien du Comité Bassin Emploi (CBE)
 - Agriculture maraichère
- Services communs
 - Service d'instruction d'urbanisme
- Habilitations statutaires (prestation de services)
 - Par le Conseil Départemental et le Conseil Régional : Transport à la Demande TAD.
- Prestations de services
 - Au profit des communes membres.
- L'intérêt communautaire est défini par une délibération du conseil communautaire et n'apparaît plus sur les statuts, ce qui facilite en cas d'évolution.
- Le conseil communautaire (CC) a approuvé cette modification des statuts à l'unanimité le 29/09/2016. Le CC a également déterminé l'intérêt communautaire à l'unanimité le 29/09/2016.
- Il est maintenant demandé aux conseils municipaux de se prononcer sur cette révision statutaire pour vérifier les conditions de majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population, ou bien 50% des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population).
- A la suite, le Préfet prendra l'arrêté de décision de modification statutaire.
- Rappel : la Communauté de Communes des Coteaux de Cadours (CCCC) est dans la même démarche et après fusion on rapprochera les 2 statuts pour construire ceux de la nouvelle communauté de communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les nouveaux statuts tels que présenté.

2. Modification Statuts Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bretx Menville Saint Paul sur Save (SIVS)

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée les nouveaux statuts proposés au vote par le SIVS, à la demande de la Préfecture.
- Les modifications concernent notamment la prise en charge de la compétence "Investissement" dans sa totalité par le SIVS, la compétence "restauration scolaire" en sa totalité ainsi qu'une nouvelle répartition des participations des communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les nouveaux statuts tels que présenté.

3. Délibération acquisition parcelles section B, numéros 98.99.100.101

- Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de 4 parcelles appartenant à Jean RIGAL, en sortie de village.
- Cela représente une superficie de 29 060 m².
- De son vivant, M. RIGAL continuera de développer son activité sur le haut du terrain (potager + aire de loisirs).
- L'ensemble constituera une zone verte au cœur du village : loisir/promenade, jardins familiaux, espace agricole.
- Cette opération a été prévue au budget 2016, le prêt a été négocié. Cette délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'acquisition des parcelles section B nos 98. 99.100 et 101 pour 40 000€, frais de notaire en sus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

4. Subvention Guitar'ensave

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au moment du vote du budget 2016, la commune n'avait pas arrêté de montant à la subvention à attribuer à l'association GUITAR'EN SAVE. Il propose un montant de 300€ et rappelle que les crédits sont disponibles sur le compte 6574.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'attribuer à l'association GUITAR'EN SAVE une subvention d'un montant de 300€ et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

5. DM 2

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2051 : Concessions, droits similaires		280.00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		280.00€
D 2112 : Terrains de voirie		580.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		580.00€
D 2313-94 : travaux divers bâtiments publics	860,00€	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	860,00€	

Le Conseil décide à l'unanimité de valider ces propositions et Monsieur le Maire est chargé de mener à bien cette opération.

6. DM Agenda d'Accessibilité programmée – Ad'AP Plan personnes à mobilité réduite

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité des bâtiments publics après le 1er janvier 2015.
- L'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité.
- L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée afin de mettre en conformité.

7. Médiathèque : autorisation permanente de désherbage

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les membres de la Médiathèque ont demandé la possibilité de procéder au déclassement des documents en mauvais état, au contenu obsolète, ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs, exemplaires multiples.
- Elles ont décidé de fonctionner ainsi
 - o Sur chaque document sera apposé un tampon « PILON », le code barres des documents pilonnés sera rayé.

- Une liste précise sera établie à postériori sur demande du Conseil Municipal pour une période donnée.
 - Ces documents sont cédés gratuitement au public par une mise à disposition dans les locaux de la Médiathèque, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.
- Après délibération, le Conseil Municipal autorise l'élimination d'ouvrages pour toute la durée de la gestion des collections de la Médiathèque et charge le responsable de la Médiathèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation.

8. SDEHG rénovation éclairage public de l'opération Le Clos St Paul

- Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 2 décembre 2015, le SDEHG a réalisé l'étude de la rénovation de l'éclairage public de l'opération le Clos de Saint Paul.
- Cela représente la dépose de 13 appareils vétustes qui seront restitués à la mairie, la fourniture et la pose de 13 appareils de type décoratif à technologie LED 38W, sur candélabres existants conservés.
- L'opération permettra un gain énergétique de 70 %
- Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	2 029€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	7 496€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	3 358€
Total	12 883€

- Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune d'un montant de 3 358€ par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.)

9. Opération Le domaine des Hauts de Saint Paul rétrocession espaces verts

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la rétrocession de l'opération LES HAUTS DE ST PAUL réalisée par les CHALETS, la commune a récupéré les voiries au dernier conseil municipal.
- Aujourd'hui, il est proposé de récupérer les parcelles A 1656 et 1660 issues de la parcelle A 1442 qui sont des espaces verts, étant précisé que les haies longeant les logements restent propriété des copropriétaires (parcelles A 1657, 1658, 1659 et 1661).

Après délibération, le Conseil municipal accepte le transfert dans le domaine public communal des espaces verts de l'opération du Domaine des Hauts de Saint Paul, parcelles A 1656 et 1660 issu de la parcelle A 1442, note que les bassins de rétention seront rétrocédés dans un troisième temps et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette opération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Péril imminent :

- L'expert mandaté a bien constaté le péril imminent rue des Remparts et a transmis son rapport au Tribunal Administratif. Nous avons pris les mesures conservatoires demandées. Nous sommes conscients de la gêne pour les riverains et nous leur demandons de comprendre la gravité de la situation. Nous ne savons pas le planning de traitement qui sera imposé au propriétaire.

Travaux :

- Les travaux d'assainissement du chemin du Goujon auront lieu début janvier 2017.

Incivilités :

- Stationnement sur les trottoirs
- Parcelles en friche, haies non entretenues.

- Après avertissement, la Communauté des Communes a retiré les bacs jaunes qui restaient en permanence dans la rue.
-

Manifestations :

- Le 11 novembre à 10h suivi du « verre de l'amitié »
- Fin d'année
 - o CCAS colis/repas
 - o COVS soirée huîtres
 - o Comité des Fêtes marché de Noël

La séance est levée à 23h00.